



Aide a mon cas (Regroupement Familial)

Par **Akram94**, le **28/09/2016** à **01:33**

Bonsoir,
Je suis un Algérien qui réside en France depuis 2013 avec une carte de séjour de 5 ans (membres de famille d'un citoyen Européen qui porte la mention 24/08/2004 CE) .Suite a mon divorce de mon ancien union , ma question est ; Es que je peux faire un regroupement familial a ma femme qui réside en Algérie avec cette carte en sachant que je suis en CDI depuis 2014?
Je suis dans l'attente de vos réponses.
Cordialement.

Par **amajuris**, le **28/09/2016** à **10:42**

bonjour,
vous devriez trouver la réponse dans ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N11165>
salutations

Par **Akram94**, le **28/09/2016** à **13:41**

Bonjour ,
tout d'abord je vous remercie pour votre réponse par contre j'ai une question : Es que je peux faire venir mon épouse avec ma carte de séjour de 5 ans d'un ancien union?
Cordialement , Akram.